

COTISATIONS DES FAMILLES

2018 / 2019

La participation financière des familles pour l'année scolaire regroupe les frais d'inscription et la scolarité :

Frais d'inscription 2018/2019:

Cotisations diocésaines	45 €
Cotisations U.G.S.E.L.	3 €
Animations pédagogiques	20 €
Participation aux fournitures pédagogiques*	20 €
Total inscription par enfant	88 €
+ Adhésion A.P.E.L. <i>une par famille</i>	20 €
Total inscription avec adhésion A.P.E.L pour un enfant	108 €

Pour plus de renseignements sur les différentes cotisations, merci de vous reporter à la feuille explicative concernée.

***Aide aux fournitures pédagogiques** : fichiers d'activités, livres de lecture, cahiers, consommables pour travaux manuels ...

Frais de scolarité : Contribution mensuelle

2018/2019	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et +
Tarif de base	41 €	31 €	27 €
Tarif de soutien	45 €	35 €	30 €
A votre convenance	Vous pouvez faire un don à l'établissement, pour cela : - Remplir le coupon retour joint dans ce dossier. - Adresser votre chèque à l'ordre de la Fondation Drômoise . <i>Votre don sera entièrement reversé à l'école.</i> <i>Votre don est déductible à 66% des impôts selon loi en vigueur.</i> <i>Un reçu vous sera remis.</i>		

Les familles peuvent opter pour le choix du tarif de base ou de soutien selon leurs revenus.

Frais de garderie :

Paiement au trimestre	Tarif 1 seul enfant	Tarif pour 2 enfants et plus
Forfait 4 soirs	50 € *	80 €
Forfait 3 soirs	40 €*	64 €
Forfait 2 soirs	30 €*	48 €
Forfait matin	10 €	15 €
Garderie occasionnelle	2 € par enfant	

Nous n'acceptons plus les règlements en liquide (la banque refusant de nous les prendre), les paiements devront se faire par prélèvement bancaire au trimestre.

Merci de nous retourner les autorisations de prélèvement jointes dans le dossier et un RIB si vous mettez le prélèvement en place **pour la première fois ou en cas de changement.**

Avec nos remerciements,

L'OGEC

COTISATIONS

Vous trouverez ci-dessous un explicatif des différentes cotisations :

COTISATIONS OBLIGATOIRES

- **Cotisations diocésaines** : C'est une participation, versée par l'O.G.E.C, pour chaque élève scolarisé, au Comité Diocésain de l'Enseignement Catholique (C.O.D.I.E.C).

Elles se répartissent de la manière suivante :

Cotisation Enseignement Catholique : Elle est destinée au fonctionnement des services diocésains de l'Enseignement Catholique qui ne perçoit pas de subventions.

Cotisation U.D.O.G.E.C : destinée au fonctionnement départemental des O.G.E.C.

Cotisation académique : Versée au service diocésain de la Drôme. Elle est reversée à l'Académie.

- **Cotisations U.G.S.E.L** : Versée à l'Association Sportive permettant ainsi l'organisation de rencontres sportives ou la venue d'intervenants.
- **Cotisations animations pédagogiques** : Elle est destinée aux paiements des sorties pédagogiques, spectacles qui se dérouleront dans l'année. Le complément des frais est pris en charge par l'A.P.E.L.

COTISATION DES PARENTS D'ELEVES (A.P.E.L):

Chaque A.P.E.L demande aux parents d'élèves une cotisation facultative réunissant l'ensemble des cotisations A.P.EL : A.P.E.L Départementale, A.P.E.L Académique, A.P.E.L Nationale et Famille Education.

Chaque famille ayant payé sa cotisation en début d'année reçoit ainsi : la revue "Famille Education" (avec son guide de rentrée), dispose d'un site internet national sur lequel vous trouverez de nombreux documents téléchargeables, d'une plate-forme téléphonique, d'un service d'information et de conseil aux familles (SICF)...

L'association des parents d'élèves représente les parents auprès de la Direction de l'établissement, de l'organisation de l'Enseignement catholique et des pouvoirs publics.

Elle a pour but la défense de l'Enseignement Catholique.

Elle n'est versée que pour l'aîné de la famille lorsque celle-ci a plusieurs enfants dans l'Enseignement Catholique.

L'adhésion à l'A.P.E.L n'est pas obligatoire, mais elle s'inscrit dans la démarche volontaire des familles qui ont fait le choix de l'enseignement catholique.

En effet, dans l'Enseignement Catholique, les parents font partie intégrante d'une communauté éducative dans laquelle ils sont invités à jouer un rôle actif au sein de l'A.P.E.L.

L'OGEC